iii) Poursuite de l'instance..........

b) Le pouvoir du juge de l'exequatur.......

140

1.41

141

142

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL

FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1997

Tome 268 de la collection



1999

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
The Hague/Boston/London

2. Les conventions conclues par l'Algérie avec la France	241 246
a) Avec la France	246 252
4. Les conventions entre l'Egypte et les Etats d'Europe	252
 a) Convention avec la France (10 mars 1992) b) Conventions avec l'Italie (2 avril 1974 et 3 décembre 	153
1977)	255 255
	255 255
B. Les conventions entre les pays arabo-musulmans	255 255
1. Les conventions judiciaires	
a) Conventions conclues par le Maroc	255
 i) Convention conclue entre le Maroc et l'Algérie ii) Convention conclue entre le Maroc et la Tunisie iii) Convention conclue entre le Maroc et la Libye 	255 258 258
iv) Convention conclue entre le Maroc et la Mauritanie	258
v) Conventions conclues entre le Maroc et l'Egypte .	259 259
vi) Convention conclue entre le Maroc et la Syrie vii) Convention conclue entre le Maroc et le Koweït	260
viii) Convention conclue entre le Maroc et les Emirats	
arabes unis	261 261
b) Conventions conclues par l'Egypte	261
i) Conventions concludes par l'Egypte :	261
ii) Convention entre l'Egypte et Bainem	261
iii) Convention entre l'Egypte et le Koweït	261
iv) Convention entre l'Egypte et la Tunisie	262
c) Convention entre les pays du Conseil de coopération du	
Golfe (1997)	262
2. Conventions d'établissement ou de séjour	262
a) Maroc-Algérie	262
b) Maroc-Tunisie	262
c) Maroc-Libye	263 263
3. Convention diplomatique et consulaire	263
4. Conventions en matière de nationalité	263
a) Convention entre le Maroc et la Tunisie	263
b) Convention conclue entre la Tunisie et la Libye	264
Conclusion	265

iv) La non-atteinte à l'ordre public	144 148
c) Les effets de l'exequatur	148
i) L'autorité de la chose jugée	149
ii) La force exécutoire	149
d) Les effets indépendants de l'exequatur	149
i) L'effet de fait	150
ii) La force probante	150 150
B. Les conflits de lois dans les pays arabo-musulmans	151
1. Les mécanismes de conflits de lois	152
a) La détermination de la loi compétente	152
i) La qualification	152
ii) Le renvoi	153 155
b) La condition de la loi étrangère	155
i) Les conditions d'application de la loi étrangère	155
Le caractère de la règle de conflit du for	155
La recherche du contenu de la loi étrangère	156
Le contrôle de la juridiction suprême	156
ii) Les difficultés d'application de la loi étrangère	156
c) L'éviction de la loi étrangère	156
i) L'ordre public	156 158
d) L'existence d'une loi spéciale ou d'une convention inter-	
nationale	159 159
2. Les règles de conflit relatives au statut personnel de l'enfant	160
a) L'appartenance à la communauté internationale	160
i) Concept de statut personnel et règle générale de rat- tachement	160
Le concept de statut personnel	162
La règle générale de rattachement. Les conflits positifs de nationalités. Les conflits négatifs de nationalités.	163
ii) Mariage	167
— Conditions de fond (capacité matrimoniale — em-	
pêchement au mariage/consentement)	167
Conditions de forme	168 169
iii) Dissolution du mariage (répudiation, divorce et sépa-	107
ration de corps)	171
iv) Filiation (établissement et effets)	173
v) Capacité et représentation légale	177
vi) Donations, successions, testaments et autres disposi- tions à cause de mort	180
b) L'appartenance à la communauté musulmane	182
i) Le privilège de religion	182
ii) Le respect du statut national	185
iii) Le privilège de nationalité	187
iv) Le privilège de masculinité	189

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	23
Chapitre I. L'enfant et les choix référentiels	38
Section I. Le fondement central des droits de l'enfant dans les pays arabo-musulmans	38
Par. 1. Les racines: la charia islamique	38
1. Allah est le créateur de l'enfant	39
2. La protection de l'enfant au sein de la famille	40 44
Par. 2. Le tronc: les constitutions	45
1. La dominante identitaire arabo-musulmane	46
a) Islam: religion de l'Etat	46 46 47
d) Charia ou droit musulman: la (ou une) source de la législa-	47
tion	48
f) Succession au pouvoir: principe nereditaire maie dans les	48
g) Pouvoir et prestation d'un serment	49 49
i) Création d'institutions islamiques	49
2. La référence secondaire à l'enfance	50
a) Les libertés fondamentales, les droits et devoirs du citoyen . b) La référence spécifique à la famille, à la jeunesse, à la mater-	50 51
nité et (ou) à l'enfance	31
Section II. La réaction identitaire au sein des pays arabo-musulmans et les instruments internationaux relatifs aux droits humains	53
Par. 1. Une place différenciée des traités dans la hiérarchie des normes Par. 2. Le cadre des Nations Unies: une réception inégale des valeurs	53
laïques universelles	56 56
A. Les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne touchant indirectement l'enfant	60
1. Les droits de l'enfant dans les instruments relatifs aux droits de l'homme	60
 a) Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) b) Pacte international des droits civils et politiques (1966) . c) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)	60 61 63
2. Les droits de l'enfant dans les instruments relatifs aux droits de la femme	60
a) Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1967)	6

b) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)	67
 3. Les droits de l'enfant dans la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (1981) 4. Les droits de l'enfant dans les conventions de l'OIT 	71 71
5. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles	74
B. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant.	76
 Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial, sur les plans national et international Convention relative aux droits de l'enfant (1989) 	76 78
a) Grands traits de la Convention	78 80
c) Rapports des pays arabo-musulmans	86
 3. Déclaration mondiale et plan d'action en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant 4. Question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants 	92
et de la pornographie impliquant des enfants	93
5. Impact des conflits armés sur les enfants	94
Par. 3. Les espaces régionaux et continentaux : la spécificité pro- clamée	95
A. L'Afrique: les droits de l'enfant dans la Charte des droits de l'homme et des peuples (1981)	96
B. Le Maghreb et l'enfant	98
 La contribution de l'UMA aux droits de l'enfant La contribution de la société civile aux droits de l'enfant 	98 99
 a) Charte nationale des droits de l'homme (Rabat, 1990) b) Charte de la ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (1985)	99 100
c) Grande Charte verte des droits de l'homme de l'ère ja-	
mahiriyenne (1988)	100 101
C. Le monde arabe et l'enfant	101
1. La Ligue des Etats arabes et les droits de l'enfant	101
 a) Projet de Charte arabe sur les droits de l'homme (1985) . b) Projet de Charte arabe des droits de l'homme (1993) c) Projet de Déclaration arabe sur les droits de l'homme 	101 101
d) Document de Koweit formant Code de statut personnel	102
(1985)	102 104
f) Recommandations et résolutions de l'OAT	104
g) Recommandations et résolutions de l'ALESCO	104
h) Projet de Charte des droits de l'enfant arabe2. L'apport de la société civile aux droits de l'enfant	105 106
a) Projet de Charte des droits de l'homme et du peuple dans	100
le monde arabe (Syracuse, 1987)	106

Les droits de l'enfant	17
Par. 2. La réception du statut personnel de l'enfant ressortissant d'un pays arabe en Europe occidentale	191 191
A. Le statut personnel comme enjeu B. Illustrations	194 202
Section II. L'enfant dans le droit conventionnel	202
Dor 1 Les conventions multilatérales et les pays arabo-musulmans.	202
A Les conventions à portée universelle	203
1. Les instruments des Nations Unies	206
a) Les engagements de l'Egypte, du Maroc et du Liban b) Le rôle actif du Maroc lors de l'élaboration de la Convention de La Haye concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (octobre 1996)	207 209 211 213
3. Unidroit	214
B. Les conventions entre les pays arabo-musulmans	214
1. Au sein de l'Union du Maghreb arabe 2. Au sein de la Ligue des Etats arabes 3. Au sein de l'Organisation pour l'unité africaine	215
Par. 2. Les conventions bilatérales conclues par les pays arabo-musul-	
A. Les conventions entre l'Europe et les pays arabo-musulmans	. 215
1. Les conventions conclues par le Maroc	. 216
1. Les conventions conclues par le warde	. 216
a) Avec la France	. 228
i) Le Protocole d'accord administratif felatif à l'appli- cation des règles régissant l'état des personnes ii) La Convention entre le Royaume du Maroc et le La Convention entre le Royaume du Maroc et le	. 229 e e
en matière civile, commerciale et administrative e	. 231
iii) Le Protocole d'accord instituant une commission	e 231
sance des mariages et de leur dissolution	. 234 on
des décisions judiciaires en matiere d'obligations de mentaires	. 235 é-
oution des décisions illdiciaires en manere de garde	
de droit de visite	
d) Avec les Pays-Bas	239
A le Cronde Rretagne	•
I) A lo Dortugal	
i) Avec la Pologne	0.41